

# CAHIER DES CHARGES

Personne publique :

**Communauté de Communes du Rhin**

16 rue Longue  
67860 RHINAU

Objet de la consultation :

**Etude de définition et de faisabilité d'un équipement ludique, pédagogique et animé dédié à la mise en valeur de la collection Henri LOUX et du parcours de l'artiste**



## **1. Objet du marché**

Le présent marché a pour objectif la réalisation de l'étude de définition du contenu (projet ludique et pédagogique de découverte), et de faisabilité d'un équipement dédié à la découverte et la mise en valeur de la vaisselle Henri LOUX et du parcours de l'artiste.

### Contexte et attentes :

Henri LOUX, artiste alsacien au destin tragique, a contribué à l'enrichissement du patrimoine régional par le service de vaisselle du même nom. Jusqu'ici, en Alsace, aucun espace n'a été dédié à l'artiste.

Le service de vaisselle Henri LOUX, encore présent dans tous les buffets des grands-mères alsaciennes, a fait l'objet d'améliorations qualitatives remarquables au long de sa production. La vaisselle conte l'Alsace, son histoire, ses traditions, ses personnages et ses paysages. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de recherches, et peuvent être comparés à leur réalité actuelle.

La commune de Gerstheim a compté pendant de nombreuses années parmi ses habitants, un passionné de l'artiste Henri LOUX et de la collection de vaisselle qui en a découlé, Michel WEYL. A l'été 2008, ce dernier annonçait son déménagement imminent dans le Sud-ouest de la France.

Au fil des années Monsieur WEYL était parvenu à rassembler plus de 800 pièces de vaisselle ou d'éléments en rapport avec Henri LOUX. Cette collection était mise en valeur dans un musée privé installé au sein de la propriété du passionné. Cette collection a d'ailleurs été montrée partiellement à plusieurs reprises à l'occasion d'expositions temporaires dans certains musées ou espaces d'exposition de la région.

A l'annonce de son départ, conscient de l'intérêt très important que constitue cette collection d'un point de vue patrimonial, la commune de Gerstheim s'est porté acquéreur du bien de Monsieur WEYL pour la somme de 200 000€. Aujourd'hui, cette dernière souhaite en envisager une mise en valeur originale, accessible et vivante dans une maison à colombages déjà identifiée place de la Fontaine à Gerstheim.

Gerstheim se situe dans le Grand Ried, secteur particulièrement reconnu pour ses richesses naturelles. Les arts et traditions populaires ne disposent pas d'espace dédié dans ce territoire. Ils sont représentés de façon ponctuelle : manifestations diverses, marchés, fêtes populaires diverses... C'est toutefois un aspect qui intéresse indéniablement le touriste, vu le succès rencontré par ces événements (autour du folklore, des traditions de Noël...). L'équipement doit contribuer à développer les nuitées et la fréquentation des restaurants locaux. Des retombées sont également espérées en termes de vente annexe au musée (boutique).

L'objectif est de faire de ce nouvel équipement une attraction touristique vivante et animée mettant en exergue ce patrimoine régional, et de manière plus générale les arts et traditions populaires alsaciens. L'une des thématiques à aborder serait, par exemple, la thématique des arts de la table d'antan, notamment des ustensiles et plats qui ne sont plus utilisés de nos jours, et, plus largement, aux vaisselles d'Alsace. D'autres thématiques relatives à ce patrimoine régional et à l'artiste pourraient venir se greffer ponctuellement à l'exposition permanente, en particulier la gastronomie régionale ou les représentations des paysages alsaciens par exemple.

## **2. Mission du titulaire**

Dans le cadre de ses missions, le titulaire met à la disposition du Maître d'Ouvrage ses compétences, son expérience et ses moyens spécialisés, afin de procéder aux études préalables de l'opération envisagée.

La mission confiée suit le phasage suivant :

Phase 1 : Etat des lieux, définition des potentiels de la collection et mise en perspective du projet dans le maillage culturel et touristique

- Rappel et historique du parcours d'Henri LOUX ;
- Définition de la place de la vaisselle Henri Loux (ou dite d'Obernai) dans le paysage patrimonial régional (pertinence, rareté, état de conservation...) ;
- Intérêts de la mise en valeur de la collection (vaisselle + objets liés à l'artiste) d'Henri LOUX récemment acquise par la commune ;
- Offre actuelle dans le domaine des Arts et Traditions Populaires en Alsace afin de pouvoir replacer cette œuvre dans le contexte culturel et touristique régional, départemental et local ;
- Recensement de toutes les études, textes de référence, sources iconographiques, bibliographies... Sur l'artiste, son œuvre et la fabrication de la vaisselle.

Phase 2 : Définition des enjeux qui motivent la réalisation de l'équipement

- **Enjeux culturels**
- **Enjeux pédagogiques**
- **Enjeux touristiques**
- **Enjeux économiques**

### Phase 3 : Définition des publics potentiels

- Description des publics cibles
- Provenance des publics (zone de chalandise)
- Attentes des publics selon leur niveau de connaissance préalable

### Phase 4 : Elaboration des grands principes du projet

- Définition du concept de l'équipement et de ses missions
- Elaboration des différentes entrées thématiques qui vont structurer le contenu de l'exposition permanente et recensement des aspects devant être mis au premier plan : définition des objectifs, des séquences, des exigences (apports scientifiques nécessaires, iconographie, objets présentés, supports possibles du discours (caractéristiques et contraintes), surfaces nécessaires).
- Définition d'une déclinaison de thématiques d'expositions temporaires constituant le fil directeur du programme d'activités de l'équipement.

### Phase 5 : Le temps de visite de l'équipement

- Temps pour une visite exhaustive et détaillée
- Temps de visite moyen
- En fonction d'un contenu spécifique précisé et du public concerné, indiquez le temps de visite pour :
  - o des visites adaptées aux publics handicapés
  - o une visite insolite
  - o une visite adaptée aux adolescents – jeunes enfants
  - o ... à développer en fonction des publics identifiés en phase 3

### Phase 6 : Définition de la politique d'animation (en parallèle aux expositions temporaires pouvant être proposées) et de ses modalités de fonctionnement

- ateliers pédagogiques
- ateliers de démonstration
- animations :
  - o en interne : à partir de la ressource humaine envisagée et des moyens mis à disposition, préciser ce qui peut être réalisable en matière de vie de l'équipement
  - o en partenariat avec des structures locales existantes (associations, médiathèques...) pour une appropriation locale de l'équipement
  - o inscription à un réseau régional structuré des arts et traditions populaires d'Alsace pour garantir la pérennité et le renouvellement
- espace détente – cafétéria

Phase 7 : Diagnostic du site actuel (intérieur – extérieur, abords proches...)

- Diagnostic sur le bâti et le non bâti (état de la construction, conformité des équipements, ...)
- Recueil et analyse des règlements d'urbanisme applicables au site
- Accès et stationnement au site
- Eclairage public

Phase 8 : Proposition de deux scénarios (hypothèse basse – hypothèse haute) sur la base de l'aménagement du bâtiment prévu, détaillant pour chacun :

- l'aménagement des locaux (locaux techniques, locaux nécessaires à la gestion de l'équipement en termes de conservation, valorisation et animation...);
- la muséographie envisagée : une attention toute particulière sera portée à l'interactivité du projet et à l'utilisation des outils multimédias pour y parvenir notamment pour répondre aux besoins des différents publics cible ;
- équipe nécessaire et qualifications requises de chaque membre du personnel ;
- accueil du public ;
- horaires d'ouverture ;
- chiffrage pour chaque scenario de :
  - o l'investissement initial,
  - o de l'investissement après un nombre d'années à définir (refonte de la scénographie / muséographie),
  - o et d'une année de fonctionnement (toutes charges comprises : personnel, entretien, maintenance des outils multimédia, chauffage, électricité...).

Phase 9 : Faisabilité technique, dans le temps et financière des deux scénarios préalablement proposés :

- Faisabilité technique : à partir des éléments de la phase 7 ;
- Faisabilité dans le temps : montage d'un calendrier de réalisation de l'opération ;
- Faisabilité financière : en fonction de la maîtrise d'ouvrage (communale ou intercommunale).

### **3. Documents remis par le Maître d'Ouvrage au titulaire du marché**

- L'inventaire de la collection
- Ouvrages relatifs à la thématique
- L'ensemble des documents relatifs au bâtiment

#### **4. Comité de Pilotage**

Le Maître d'Ouvrage désignera un Comité de Pilotage. Ce groupe devra travailler en étroite relation avec le titulaire. Il sera chargé de faciliter les contacts avec tous les partenaires et personnes susceptibles d'apporter un regard utile sur le contenu et la définition du projet et prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la mission. Le titulaire lui rendra compte des éventuels problèmes qui pourraient se présenter. Ce même groupe assurera le suivi opérationnel du déroulement de l'étude. Il validera chacune des phases de l'étude.

#### **Le titulaire participera à toutes les réunions du Comité de Pilotage.**

Le titulaire pourra être amené à intervenir au cours d'autres réunions internes organisées par le Maître d'Ouvrage (commission, bureau).

Constitution du Comité de Pilotage :

- La Présidente de la Communauté de Communes du Rhin ou son représentant
- La Présidente de la Commission Tourisme de la CDC du Rhin
- Le Maire de la commune de Gerstheim
- La Directrice Générale des Services de la commune de Gerstheim
- Le Président de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Rhin
- Le Secrétaire Général des Services de la Communauté de Communes du Rhin
- L'agent de développement de la Communauté de Communes du Rhin
- L'agent de Développement Touristique du Grand Ried
- Le référent territorial Alsace Centrale de l'ADT du Bas-Rhin
- Un représentant de la DRAC
- Un représentant du service Culture du Département du Bas-Rhin
- Un représentant du service Culture de la Région Alsace
- Un membre de l'Association des Amis d'Henri Loux
- (Monsieur WEYL)

#### **5. Rendus à l'issue de la mission**

Le rendu sera remis sous la forme suivante :

- Trois exemplaires (minimum) couleur sur support papier, relié
- Un exemplaire couleur sur support papier, non relié
- Deux exemplaires sur support numérique (CD-Rom – format pdf, et fichiers xls pour les tableaux, rtf pour les textes ou compatible Open Office)

## **6. Durée de la mission**

Le Maître d'Ouvrage entend que la mission soit réalisée dans un délai de 5 mois à compter de la notification du marché.

Démarrage de l'étude : novembre 2009

Rendu final : avril 2010

## **7. Coût de la prestation**

L'unité monétaire du marché est l'euro. Le montant de la prestation est fixé forfaitairement.

Sont également intégrés à la mission et inscrits dans le montant de la rémunération :

- tout au long de l'opération, la production de documents actualisés en deux exemplaires couleurs minimum (papier et informatique) et leur transmission au Maître d'Ouvrage,
- les visites sur le terrain,
- les entretiens avec les services, instances décisionnelles et les partenaires du projet,
- la présentation des travaux au Comité de Pilotage et une réunion de présentation au Conseil Communautaire.

## **8. Modalités de la consultation**

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée le principe de la consultation est celui du marché négocié avec mise en concurrence et appel à candidature limitée à des prestataires connus pour être spécialisés dans le type de mission recherchée.

### **Constitution de l'équipe**

Le titulaire fera preuve de ses compétences en matière de conception de projets culturels et plus précisément d'études muséographiques, ainsi qu'en ingénierie touristique. Il s'engage à accomplir sa mission selon les règles de sa profession.

### **Dossier à fournir par les candidats**

Le dossier fourni par les candidats devra être rédigé en langue française et sera constitué :

- D'un dossier administratif :
  - o Déclaration du candidat (type DC5)
  - o Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier

judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L. 125-1, L.125-1 du Code du Travail

- Attestations d'assurance
  
- D'un dossier de présentation :
  - un curriculum vitae et une présentation des principales références de chaque membre de l'équipe en relation avec l'objet de la présente consultation (précisant le nom de l'opération, la maîtrise d'ouvrage, la date, la nature de la mission)
  - les moyens humains (avec identification du chef de projet) et moyens techniques de l'équipe
  - un mémoire justificatif qui précise l'approche méthodologique du candidat pour réaliser la prestation intellectuelle demandée
  
- D'une proposition de calendrier de réalisation
- Du détail de la proposition financière pour les différentes phases de la mission

Les candidatures sont à adresser sous pli fermé par voie postale en pli recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé à :

**Madame Danièle MEYER**  
**Présidente de la Communauté de Communes du Rhin**  
**16 rue Longue 67860 RHINAU**

La date limite de dépose des offres est fixée au **15 octobre 2009 à 12h00.**

### **Le jugement des offres**

Au vu des offres réceptionnées, le Maître d'Ouvrage engagera librement la négociation avec les candidats qu'il aura retenus.

Les critères de sélection des offres sont :

- la méthodologie pour 40%
- les références pour 35%
- le coût pour 25%

Les offres feront l'objet d'analyses par le Comité de Pilotage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'auditionner les trois candidats les mieux placés après sélection au vu des critères ci-dessus.

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Renseignements**

Des renseignements complémentaires éventuels concernant le projet, la mission ou le rendu de l'offre peuvent être obtenus auprès de :

### **Joëlle PETER**

Agent de Développement de la Communauté de Communes du Rhin

Tél : 03 88 58 51 11

e-mail : [joelle.peter@cc-rhin.fr](mailto:joelle.peter@cc-rhin.fr)

### **Marie-Hélène EHRMANN**

Agent de Développement Touristique du Grand Ried

Tél : 03 88 58 79 46

e-mail : [marie-helene.ehrmann@cc-rhin.fr](mailto:marie-helene.ehrmann@cc-rhin.fr)

Fait à Rhinau, le 11 septembre 2009

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danièle Meyer', with a large, stylized flourish at the end.

Danièle MEYER